

SALARIÉ DU TRANSPORT, VOUS AVEZ GAGNÉ DES POINTS DE SOLIDARITÉ

MON COACHING NUTRITION (2/2) FIN DE PROGRAMME





COMMENT BÉNÉFICIER DE VOS POINTS DE SOLIDARITÉ?

Cette attestation vous permet de faire valoir les 5 points de solidarité gagnés grâce à la réalisation de cette action de prévention.

Pour déclarer une action :

- Connectez-vous à votre espace personnel sur
- Cliquez sur le logo Transportez-Vous Bien pour accéder à transportezvousbien.fr votre espace de solidarité
- Cliquez sur l'onglet « Actions de prévention » pour accéder au catalogue et sélectionnez l'action « Mon Coaching Nutrition : Fin de programme »
- Cliquez sur « Déclarer une action » et suivez les instructions pour télécharger cette attestation complétée

LES POINTS DE SOLIDARITÉ, C'EST QUOI ?

Grâce au programme « Transportez-vous bien », vous gagnez des points de solidarité en suivant des actions de prévention.

En cas de coup dur (arrêt de travail supérieur à 6 mois, affections longue durée – ALD, inaptitude à la conduite, invalidité…), vous pourrez **transformer vos points de solidarité** en services d'accompagnement (programme de remise en forme, aide au retour à l'emploi, présence d'un proche à domicile, etc.).

NOM:
PRÉNOM:
IDENTIFIANT PERSONNEL (IDREF):

INFORMATIONS À COMPLÉTER :





